

qu'il a obtenu pour obtenir l'avis...
mer Zappella...

FRAMBOIS

Un requérant en grève de la faim libéré

Le requérant d'asile turc détenu à Frambois qui faisait une grève de la faim depuis vingt-trois jours a été libéré vendredi dernier. «La décision a été prise sur la base de son état de santé», explique Henri Rothen, chef du Service vaudois de la population. «Son vol spécial était prévu dans les prochains jours mais il a été jugé intransportable.»

En vertu des accords de Dublin, les autorités fédérales avaient refusé d'entrer en matière sur sa demande d'asile, car il avait transité par la Grèce avant d'arriver sur le sol suisse (notre édition du 14 octobre). Une pétition réclamant sa libération circulait, arguant qu'un renvoi vers la Grèce serait synonyme d'un retour forcé vers la Turquie, où le requérant a été condamné à trois ans de prison pour des raisons politiques.

Pour Denmir Sönmez, président de la Maison populaire et initiateur de la pétition, cette libération occasionne «une immense joie».

M. Rothen tempère: «Le requérant n'a pas reçu d'autorisation de séjour et la procédure n'est de loin pas terminée.» Puisque le délai dans lequel il peut être renvoyé vers la Grèce arrive à échéance dans un mois, sa demande d'asile devra très probablement être examinée par la Suisse.

«Au cas où elle était refusée, le ressortissant turc serait renvoyé vers la Turquie, ce qui serait une situation encore plus défavorable pour lui.»

M. Sönmez se dit lui «confiant à 100% que l'asile lui soit accordé», puisque son avocat en Turquie a transmis son avis de condamnation aux autorités suisses. ISALINE THORENS

Mardi 02-11-2010 Le Courrier